



APPEL À CANDIDATURES PROJET EN CRÉATION 2024

Objet : Soutien à un ou deux projets en création (spectacle vivant) par le biais d'apport en co-production et/ou d'un préachat d'une représentation lors du festival Hauts-de-France en scène qui se tiendra du 18 au 20 mars 2025 à Saint-Quentin !

Cible : Structures (Compagnies et groupes) professionnelles de la région Hauts-de-France.

Présentation de l'association :

L'association Hauts-de-France en scène est un réseau constitué de 36 structures adhérentes, réparties sur les cinq départements de notre région. Cette association est une émanation régionale du réseau national le CHAINON (qui représente 330 structures culturelles en France).

L'association favorise le repérage artistique et la diffusion des œuvres régionales en région et hors région. Elle accompagne la création émergente des jeunes artistes ainsi que la mobilité des compagnies.

Par le biais de la mise en réseau, grâce à l'organisation de rencontres professionnelles et d'un festival annuel, l'association valorise la richesse de la création artistique régionale, ainsi que le développement des structures de diffusion dans le domaine du spectacle vivant.

Sa programmation est composée de propositions artistiques répondant aux critères suivants :

- La compagnie doit être professionnelle, son siège social doit être en région.

Le spectacle, quant à lui, doit :

- avoir été créé il y a moins de 3 ans,
- avoir été repéré par au moins un programmateur adhérent à l'association,
- être soutenu par au moins 3 d'entre-eux.

Objectifs de l'appel à candidatures :

L'association Hauts-de-France en scène organise chaque année un festival, vitrine de la création régionale du spectacle vivant.

Par le biais de cet appel à projet, l'association souhaite enrichir la programmation du festival en y intégrant de très jeunes créations.

Ces dernières seront donc exemptes des pré-requis énoncés plus haut.

Ce temps fort permet aux œuvres programmées une visibilité tant au niveau des programmateurs régionaux adhérents, qu'au niveau des non-adhérents. Il peut permettre également un repérage par le programmateur du festival national Le Chainon Manquant.

Cette année, l'association soutiendra en co-production le lauréat de l'appel à candidatures. Pour information, 3 spectacles de l'édition 2022 ont été programmés lors du festival Le Chainon Manquant de la même année.

Critères d'éligibilités :

Pour répondre à cet appel à candidature,

- La structure devra être professionnelle et avoir son siège social dans la région des Hauts-de-France.
- La création du projet devra être prévue entre décembre 2024 et mars 2025.
- Les critères artistiques sont toutes formes du spectacle vivant (cirque, danse, théâtre, marionnettes, arts de rue, musique,) et pour tout type de public.
- Les projets de création devront tenir compte des conditions techniques offertes par les lieux d'accueil du festival. Quatre espaces sont présentés :
 - Scène Europe / ouverture : 7.29m / profondeur : 5.80m / hauteur : 5m10
 - Le Splendid / ouverture : 13,10m / profondeur : 9.75m, 8 hauteur : 11m
 - Théâtre Jean Vilar / 16m80 de large sur 15m80 (dont proscénium) de profondeur / Ouverture cadre : 9m10 / hauteur : 7m
 - La Manufacture / ouverture : 9m / profondeur : 7,8m / hauteur : 7,5m
- Une attention particulière sera apportée aux spectacles tendant vers une autonomie technique.

- La compagnie devra accepter les conditions d'accueil du festival soit :
 - Cession : 250 € chargé par artiste + 2 personnes.
 - Transport : 0.49 € / km
 - Hébergement : selon négociation / Restauration : selon la durée de l'accueil convenue.
 - Disponibilité de l'équipe les 18, 19 et 20 mars 2025 à Saint-Quentin !

Procédure de sélection :

Au sein des adhérents de l'association HDFS, une commission de 8 professionnels étudiera les dossiers selon les différents critères d'éligibilités.

Les candidats devront remplir le formulaire de réponse pour le **13 mai 2024.**
Ils devront déposer dans ce formulaire

- un dossier de présentation du projet,
- une pré-fiche technique,
- un budget de création,
- un calendrier de création,
- une lettre de motivation précisant l'éligibilité à tous les critères.
- Il sera possible de joindre toutes pièces complémentaires que le candidat jugera utile au dossier (vidéo, musique, image...)

Pour toute question, vous pouvez contacter les membres de la commission :

Marie HALÂTRE-NIEDZIELSKI | Directrice
CSC LEO LAGRANGE- 80 – AMIENS
marie.halatre@leolagrange.org - 03 22 92 39 11

Alexis DOMINSKI | Administrateur
THEATRE DU CHEVALET – 60 -NOYON
alexis.dominski@noyon.fr – 03 44 93 28 36

Lydia JOSSE | Directrice artistique
VILLE DE SAINT QUENTIN - 02 – SAINT QUENTIN
lydia.josse@saint-quentin.fr - 03 23 06 93 61

Laetitia VIGOURT | Directrice
CENTRE CULTUREL LEO LAGRANGE - 80 – ROYE
laetitia.vigourt@gmail.com - 03 22 87 21 24

Emilie VAQUETTE | Chargée de l'action culturelle
CC PAYS DU COQUELICOT - 80 - ALBERT
e.vaquette@paysducoquelicot.com - 06 42 96 33 06

Delphine Doublet | Directrice de la Culture
VILLE DE MERU – 60 -MERU
ddoublet@ville-meru.fr - 03 44 52 35 08

Thierry RUNGETTE | Directeur
MJC ESPACE ATHENA – 59 - SAINT SAULVE
thierry.rungette@mjc-athena.org - 06 44 10 46 27

Morgan RENIER | Chargé d'Accompagnement Culturel
B.A.C BRIGADE ARTISTIQUE ET CULTURELLE – 59 - SAINT-JANS-CAPPEL
brigadeartistique59@gmail.com